



Dispenses et équivalences

DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres

ANNEXE III de l'Arrêté du 21 septembre 2018 publié au JO du 5 octobre 2018

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation pédagogique ou de tout ou partie d'une modalité certificative d'une unité capitalisable (UC).

Il convient de se reporter aux tableaux figurant dans les annexes III-A à III- E selon les cas :

ANNEXE III-A :

Certifications délivrées par l'Etat :

Les dispositions sont applicables aux personnes titulaires des qualifications mentionnées ou ayant obtenu les EPEF, EPMSP ou UC correspondantes des DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage » ou « concours de saut d'obstacles » ou « concours complet ».

ANNEXE III-B :

– s'applique au candidat titulaire d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle (TFP) de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) EAE (*) délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises Equestres (CPNE-EE),
Et,
qui justifient de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation.

() CQP EAE: certificat de qualification professionnelle «enseignant animateur d'équitation».*

ANNEXE III-C :

– s'applique au candidat non titulaire d'une qualification permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport,
– diplôme d'Etat,
– titre à finalité professionnelle de niveau IV,
– certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises Equestres (CPNE-EE),
Et,
qui justifient de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation.

ANNEXE III-D : s'applique au candidat titulaire d'une certification délivrée par la Fédération française d'équitation.

ANNEXE III-E : s'applique au candidat titulaire d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises Equestres (CPNE-EE).

ANNEXE III-A

CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES PAR L'ÉTAT

Les dispositions sont applicables aux personnes titulaires des qualifications mentionnées ou ayant obtenu les exigences préalables à l'entrée en formation, les exigences préalables à la mise en situation pédagogique ou les unités capitalisables (UC) correspondantes des DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage » ou « concours de saut d'obstacles » ou « concours complet ».

Vous avez obtenu	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport		X	X					
Candidats ayant obtenu les EPEF	X	X						
Candidats ayant obtenu les EPMSP			X					
Candidats ayant obtenu ou une ou plusieurs unités capitalisables (UC) du DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage » ou « concours de saut d'obstacles » ou « concours complet »								Obtient de droit la ou les UC correspondantes

- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation.
- (2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique.
- (3) Conduite d'une séance d'initiation.
- (4) Conduite d'une séance d'optimisation.

ANNEXE III-B

CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME D'ÉTAT OU D'UN TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE DE NIVEAU IV PERMETTANT L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES CONTRE RÉMUNÉRATION EN AUTONOMIE AU SENS DE L'ARTICLE L. 212-1 DU CODE DU SPORT, OU D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE EAE, ET QUI JUSTIFIENT DE RÉSULTATS SPORTIFS ATTESTÉS PAR LE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL DE L'ÉQUITATION SUR LA BASE DES NORMES TECHNIQUES DES RÈGLEMENTS FFE AU 01/09/2018

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X	X			X		X
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	X	X			X		

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSF (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X	X	X			X		X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X	X			X		
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou en « Pro 3 » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X	X			X		X
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM 1 minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	X	X			X		
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X	X	X			X		X
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X	X			X		

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X	X			X		X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	X	X			X		
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.	X	X	X			X		X
Pony Games : 5 classements dans le 1 ^{er} quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	X	X			X		
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X	X	X			X		X

(1) Exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

(3) Conduite d'une séance d'initiation.

(4) Conduite d'une séance d'optimisation.

ANNEXE III-C

CANDIDATS NON TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ÉTAT OU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE PERMETTANT L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES CONTRE RÉMUNÉRATION EN AUTONOMIE AU SENS DE L'ARTICLE L 212-1 DU CODE DU SPORT OU D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ET QUI JUSTIFIENT DE RÉSULTATS SPORTIFS ATTESTÉS PAR LE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL DE L'ÉQUITATION SUR LA BASE DES NORMES TECHNIQUES DES RÈGLEMENTS FFE AU 01/09/2018

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X							X
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X							

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
Dressage 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en compétitions de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X							X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles,	X							
CSO 5 classements dans le premier quart en « Amateur Elite Grand Prix » ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X							X
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM1 minimum ou équivalentes	X							
CCE 3 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM Elite minimum ou équivalentes	X							X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' attelage AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X							
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X							X
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM 1 minimum ou équivalentes	X							
Endurance : 3 classements dans le 1 ^{er} tiers des partants en épreuves d' endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X							X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X							
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X							X
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{re} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X							

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
TREC : Résultats en épreuves de TREC AM Elite minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{re} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X							X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X							
Western : 5 participations en épreuves Western AM 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X							
Western : 5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X							X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 2 individuel minimum ou équivalentes	X							
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X							X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X							
Equitation de travail : Résultats en épreuves d' Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X							X

Vous avez obtenu les résultats sportifs ci-dessous (sur attestation du directeur technique national de l'équitation)	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X							
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve internationale.	X							X
Pony Games : 5 classements dans le 1 ^{er} quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X							
Pony Games : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X							X

- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation.
(2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique.
(3) Conduite d'une séance d'initiation.
(4) Conduite d'une séance d'optimisation.

ANNEXE III-D

CANDIDATS TITULAIRES D'UNE CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

Vous avez obtenu	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
TFP AAE		X	X					
Degré 3	X							
Degré 4	X							X
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 2 dans l'une des disciplines suivantes : dressage, CSO (*), CCE (*), para dressage, attelage, reining, voltige, endurance, équitation de travail, TREC (*), TAC (*), horse ball, pony games				X			X	X
Brevet fédéral d'encadrement initiation Pony Cheval		X	X			X		
Brevet fédéral de moniteur initiateur toutes mentions		X	X			X		

- (*) CSO : concours de saut d'obstacles.
- (*) CCE : concours complet d'équitation.
- (*) TREC : techniques de randonnée équestre de compétition.
- (*) TAC : tir à l'arc avec le cheval.
- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation.
- (2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique.
- (3) Conduite d'une séance d'initiation.
- (4) Conduite d'une séance d'optimisation.

ANNEXE III-E

CANDIDATS TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DÉLIVRÉ PAR LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI-ENTREPRISES EQUESTRES (CPNE-EE)

Vous avez obtenu	Equivalences dans le DEJEPS « sports équestres »							
	EPEF (1) Test technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMS (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
						Dispense « CS initiation » (3)	Dispense « CS optimisation » (4)	
(*) CQP ASA		X	X					
(*) CQP ORE		X	X					
(*) CQP EAE		X	X			X		

- (*) CQP EAE : certificat de qualification professionnelle « enseignant animateur d'équitation ».
- (*) CQP ASA : certificat de qualification professionnelle « animateur-soigneur assistant ».
- (*) CQP ORE : certificat de qualification professionnelle « organisateur de randonnées équestres ».
- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation.
- (2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique.
- (3) Conduite d'une séance d'initiation.
- (4) Conduite d'une séance d'optimisation.